RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04095
Numéro SIREN : 843 744 715
Nom ou dénomination : ABMB CONSTRUCTIONS ET FACADES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2021 sous le numéro de dépôt 11033

https://mail.google.com/mail/u/0/?pli=1#inbox/FMfcgxwLtZvcvczblgWZZnQkmrSjKnWQ?projector=1&messagePartId=0.17

21/04/2021

**ABMB CONSTRUTIONS ET FACADES**

Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Capital : 5000 euros

Siège social : 48 rue de la circulade

34990 Juvignac

RCS MONTPELLIER 84374471500015

**Le 01/04/2021 à 8 heures, au siège de la société,**

**Les soussignés :**

- Monsieur BRIK Karim, né le 21/06/1986 à Montpellier, de nationalité Française, demeurant 48 rue de la circulade, 34990 Juvignac.
- Madame BOUCHNAF Rizlane, née le 14/11/1994 à BAGNOLS SUR CEZE, de nationalité Française, demeurant 2 rue François Mitterrand, 34920LE CRES.

IMG_0072.JPG

**Représentant toutes les actions de la société, sont réunies en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE dont l'ordre du jour présenté par Monsieur BRIK Karim, président de l'assemblée, est :**

Démission de membres de la gérance.
Agrément de cessions de parts.
Nomination du nouveau président

**A COMPTER DU 01/04/2021.**

**RESOLUTION N°1**

Monsieur BRIK Karim démissionne de sa fonction de président. Quitus lui est donné

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**RESOLUTION N°2**

Acceptation de la cession des actions entre Monsieur BRIK Karim et Madame BOUCHNAF Rizlane.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**RESOLUTION N°3**

La présidence est à présent constituée de Madame BOUCHNAF Rizlane.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 9 heures. Il est dressé ce procès-verbal à signer par tous les associés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Fait à MONTPELLIER le 01/04/2021 en quatre exemplaires.

Signatures :

Monsieur BRIK Karim



Madame BOUCHNAF Rizlane



IMG_0070.JPG

21/04/2021

https://mail.google.com/mail/u/0/?pli=1#inbox/FMfcgxwLtZvcvczblgWZZnQkmrSjKnWQ?projector=1&messagePartId=0.13